



Date de loyer etat des lieux

Par **tyhmee**, le **01/08/2016** à **19:16**

Bonjour,

Voilà je quitte mon logement et je fais l'état des lieux le 12/08/2016 à 9h30.

La nouvelle locataire sera présente également car du coup il y aura un état des lieux de sortie qui fera également office d'entrée pour la nouvelle personne.

Sachant que je dois proratiser mon loyer, ma question était est ce que je compte le 12/08 dans mon décompte sachant que le nouveau locataire va réceptionner les clés le 12/08.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **morobar**, le **01/08/2016** à **19:50**

Bonsoir,

Puisque vous paraissez versé dans les mathématiques, il doit être possible de proratiser à la demi-journée.